



L'organisation du Sénat va être modifiée

L'organisation du Sénat va être modifiée, comme cela était attendu.

Le Bureau de la Haute Assemblée a en effet décidé la création d'une nouvelle commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable, à partir de l'actuelle commission de l'Economie. La proposition de résolution sera présentée en séance le 19 décembre prochain.

La création de cette commission avait été évoquée dès le mois de septembre dernier, à la suite du changement de majorité au Palais du Luxembourg.

En revanche, la séparation de la commission des Affaires étrangères et de la Défense, en deux nouvelles commissions, l'une des Affaires étrangères, l'autre de la Défense, n'a pas abouti. Le nom de l'ancien ministre Jean-Pierre CHEVENEMENT, sénateur (RDSE) du Territoire de Belfort, avait été évoqué pour la présidence de la nouvelle commission de la Défense.

Le Sénat devrait donc compter, en décembre prochain, sept commissions permanentes : la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, présidée par M. Jean-Louis CARRERE (PS, Landes), la commission des Affaires sociales (que préside Mme Annie DAVID, (CRC, Isère), la commission de la Culture, de l'Education et de la Communication présidée par Mme Marie-Christine BLANDIN, (Vert Nord), la commission de l'Economie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, que préside M. Daniel RAOUL (PS, Maine-et-Loire), la commission des Finances que préside M. Philippe MARINI, (UMP, Oise), la commission des Lois, que préside M. Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), et la nouvelle commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement durable.

La présidence de cette commission pourrait être confiée au groupe RDSE, qui ne préside actuellement aucune commission. Le nom de Mme Anne-Marie ESCOFFIER, née en août 1942, inspecteur général de l'administration honoraire, sénateur (RDSE) de l'Aveyron depuis 2008, ancien préfet de l'Yonne et de l'Aveyron, est évoqué pour cette présidence.

Par ailleurs, une commission sénatoriale pour le Contrôle de l'application des lois va être créée. Ses 39 membres seront désignés le 30 novembre prochain. Cette commission sera organisée comme la commission des Affaires européennes, présidée par M. Simon SUTOUR (Gard, PS). Ses membres seront également membre des sept autres commissions permanentes, et ses compétences seront parallèles à celles de ces mêmes commissions permanentes dans le contrôle de l'application des lois. Sa présidence devrait revenir au groupe PS. Le nom de M. David ASSOULINE, né en juin 1959, sénateur (PS) de Paris depuis 2004, vice-président de la commission de la Culture, de l'Education, et de la Communication.